Société et Culture 7

Lutte contre la précarité

Une "Maison pour tous" s'ouvre à Nzeng Ayong



Une vue des invités ayant assisté à l'inauguration de "La Maison pour tous" de Nzeng-Ayong.

Anita Jordanah TSOUMBA

Libreville/Gabon

Financé à hauteur d'un peu plus de 15 millions de francs CFA par le Fonds social de développement de l'ambassade de France au Gabon, cette structure offre un panel de prestations à moindre coût, allant de la restauration à la formation, avec des tarifs préférentiels pour les Gabonais économiquement faibles (GEF).

L'AMBASSADEUR haut représentant de la République française au Gabon, Dominique Renaux, a procédé hier, à l'inauguration de l'annexe du siège social de "La maison pour tous" de l'association Olebe Mpougou. Il s'agit d'une maison de services qui offre des prestations à moindre coût, allant de la formation à la restauration, avec des tarifs préférentiels pour les Gabonais économiquement faibles (GEF). « La pour maison tous, comme son nom l'indique, est un lieu d'ouverture et d'hospitalité ouvert à tous et surtout aux plus vulnérables. Une parfaite illustration d'un modèle d'économie sociale et solidaire (...) Maintenant, à Nzeng-Ayong, grâce à Olebe Mpougou, il est possible, avec peu de moyens, de déjeuner dans un cadre convivial, d'accéder à un ordinateur connecté à internet, de se former à la couture, à la bureautique, ou à la maintenance informatique», a indiqué Dominique Renaux.

Situé dans le sixième arrondissement de Libreville, à quelques pas du mythique rond point de

Nzeng-Ayong, la structure est, aux dires de son président fondateur, Vie Clair Bondo, le résultat d'un partenariat franc et multiforme entre l'Association et l'ambassade de France au Gabon. Aussi, se veut-elle un cadre propice pour « stimuler la vie en communauté, entretenir la vie culturelle et renforcer les liens humains. Elle abrite ainsi, en son sein, entre autres, un pôle de lecture pour les personnes âgées, un pôle de collecte et de dons pour les plus nécessiteux, un resto du cœur», a-t-il dit. Non sans remercier le bienfaiteur pour l'appui indescriptible quant à la réalisation de cette œuvre sociale. Aussi, le choix de Nzeng-Ayong pour l'implantation de "La Maison pour tous", après le siège social situé au quartier Ancien-combattant, a-t-il été retenu du fait de la démographie importante dans cet arrondissement (plus de 2000 âmes y habitent).

A noter que "La Maison pour tous" de Nzeng-Ayong a été financée par le service de Coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, qui accompagne la société civile, notamment dans ses projets de lutte contre la pauvreté et d'économie solidaire, notamment suite à l'appel à projet (Fonds social de développement). Dans ce cadre, l'association Olebe Mpougou a bénéficié d'un appui financier d'un montant global de 24.000 euros. soit un peu plus de de quinze millions sept cent mille francs CFA. En outre, saisissant cette

occasion, l'ambassadeur

a annoncé le lancement.

en mars prochain, par le



Dominique Renaux (g), avec le fondateur de l'association initiatrice du projet, Vie Clair Bondo (milieu) et le premier maire adjoint du 6e arrondissement.

service de Coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, d'un appel à projet "jeunesse solidaire 2016", qui sera doté d'une enveloppe de 20.000 euros. Les projets devront porter sur la création ou la redynamisation de lieux dédiés à la jeunesse et la participation des jeunes à une cause d'intérêt général.

Maux et débat

Quand la loi ignore la morale

« Nous devons, inévitablement, nous tourner vers une dépénalisation de l'avortement dans notre pays (...). Nos parlementaires doivent se saisir de cette question pour légiférer en faveur d'une modification de la loi, en y ajoutant par exemple ses cas d'exception. Notamment pour les cas de viols (...). Cette dépénalisation permettra non seulement la protection des femmes par la réduction considérable du taux de mortalité lié aux avortements clandestins, mais aussi celle des professionnels de la santé. Il faut vraiment qu'on règle ce problème dans ce pays, si réellement on respecte les femmes.»

Plus qu'un plaidoyer, ce coup de gueule de Me Gildas Chansel Guissiga, avocat, dont une cliente, infirmière de son état, a été jetée en prison par la Cour criminelle de Port-Gentil, pour avoir pratiqué un avortement sur une mineure de 14 ans, violée par son géniteur, est un pavé jeté dans la mare du législateur face à une loi devenue anachronique, du fait de la recrudescence d'actes immoraux (viols et inceste) dans notre pays et qui plaident pour sa modification.

En effet, l'interdiction de l'avortement était, en son temps, le pendant de la politique nataliste prônée par l'Etat dans sa recherche de solutions visant à booster sa démographie. Aujourd'hui, même si les données officielles du Recensement général de la population de 2013 ne sont toujours pas connues, on ne peut pas dire que cet objectif ait été atteint. Nous sommes toujours moins de 2 millions de Gabonais. Un échec dû à plusieurs paramètres dont le décalage entre le discours officiel et le manque d'une véritable politique incitative envers les familles, pour sa mise en œuvre.

Même si cela avait été une réussite, est-ce une raison suffisante pour mettre derrière les barreaux ceux qui interrompent les grossesses issues des viols et/ou d'inceste? L'incarcération de la brave infirmière de Port-Gentil –qui assume d'ailleurs son acte – pour avoir aidé une mineure violée par son père est une violence à l'égard des femmes. Alors que par cette œuvre de salubrité...morale, elle a voulu sauver une famille de la honte et du déshonneur. Bien que le père indigne et immonde ait récidivé, en engrossant à nouveau sa fille. Laquelle a mis au monde, contre son gré, un enfant qui est à la fois sa fille et petite sœur.

La vie est, certes, un don de Dieu. Mais doit-on la donner à n'importe quel prix ? Car, au-delà des risques de maladies liés à la consanguinité des deux géniteurs, les enfants nés d'une telle relation sont exposés à la stigmatisation du voisinage, de la famille, voire de la...mère. Le poids du regard de la société doit être tellement lourd que sa vie d'adulte ne peut qu'en être affectée.

L'interpellation de l'avocat met alors le gouvernement et le législateur devant leurs responsabilités, afin de la corriger l'actuelle législation sur l'avortement, comme ils l'avaient déjà fait lorsqu'il s'était agi de la contraception, autrefois interdite. Les résultats de l'Enquête démographique et de santé (EDS) et les plaidoyers des Organisations non gouvernementales (ONG), soutenues par le Fonds des nations unies pour la population (UNFPA), ayant brisé leurs réti-

Au-delà, comme il n'y a que les femmes pour porter haut les préoccupations de leur genre, le sous-comité en charge des questions juridiques à la coordination nationale sur la Décennie des femmes (2015-2025) devrait donc se saisir de cette problématique, en vue de faire des propositions allant dans le sens du respect des droits des femmes et de l'aspect moral de la question.



